

Greffo
du Tribunal de Commerce de
NIORT
18 rue Marcel Paul
BP 8818
79028 NIORT CEDEX 9

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

! SA TERRES DE SEVRE !
! 79230 BRULAIN !
! !
! !
! !
! !

Dépôt effectué par :

! SA TERRES DE SEVRE !
! 79230 BRULAIN !
! !
! !
! !
! !

Numéro RCS : NIORT B 337 848 378

<2406/1986B00070>

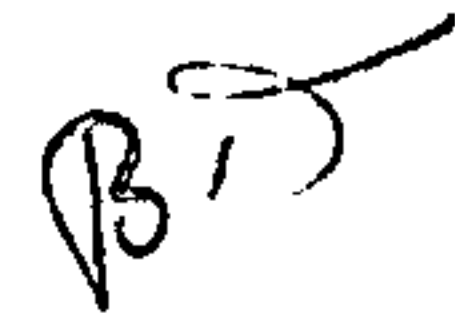
! Pièces déposées le 20/06/2005

Numéro : 2500844

! Procès-verbal du Conseil d'Administration du 20/01/2005 !
! - Nomination de President !

! Procès-verbal d'Assemblée du 02/12/2004 !
! - Nomination d'Administrateur !

h/Le Greffier,



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JANVIER 2005

L'an deux mille cinq
Le jeudi 20 janvier
A 11 Heures 45

Les membres du conseil d'administration de la S.A. TERRES DE SEVRE se sont réunis sur convocation de leur Président, Monsieur BONNEAU, salle de réunion de CAPSUD, 52, Rue Pied de fond à NIORT.

Etaient présents :
Mme BIDAULT Monique
Ms BRAULT Maurice
CAILLE Joël
SOURISSEAU Pierre
GRUGET Jean Claude
FRANCOIS Bernard

Etaient absents:
Ms POMMIER Jean Marie

Assistaient, également, à la séance
Ms BONNEAU Jean Jacques
GUIGNER Jean

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NIORT

20 JANV 2005

Le procès verbal de la réunion du 20 octobre 2004, après lecture, est adopté à l'unanimité.

I - ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur FRANCOIS Bernard candidat à la présidence est élu à l'unanimité.

I - FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE

1 - Activité collecte

Le volume de collecte arrêtée au 31 décembre 2004 est en augmentation de 9.71 %.

La récolte de céréales à paille et du maïs progressent de 12.85 %, celles des protéagineux de 14.25 %. Pour les oléagineux, la baisse est de 2.77 %. Le commentaire sur l'évolution de cette activité est donné au fur et à mesure de l'énoncé des chiffres. L'objectif défini au début de la campagne est presque atteint.

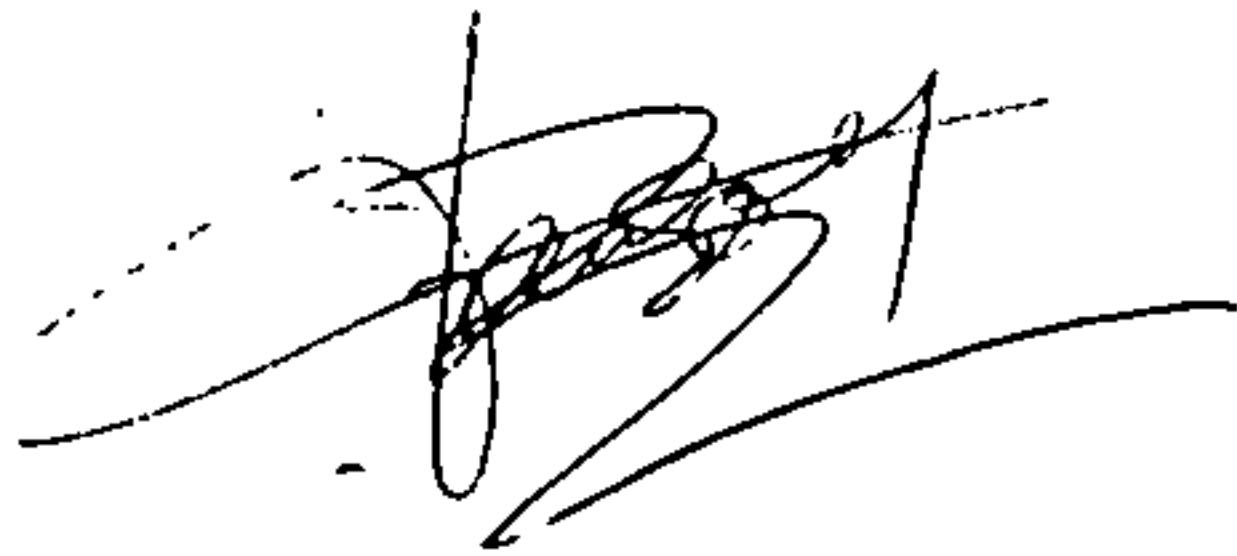
2 - Activité approvisionnement

La comparaison du chiffre d'affaires global réalisé au 31 décembre 2004 donne une augmentation de 16.09 %. La progression est principalement due aux ventes d'aliments du bétail, d'engrais, de produits phytosanitaires et de ficelles. Il faut noter un recul des activités de semences et de prestation de service. Les commentaires sont faits sur chaque poste.

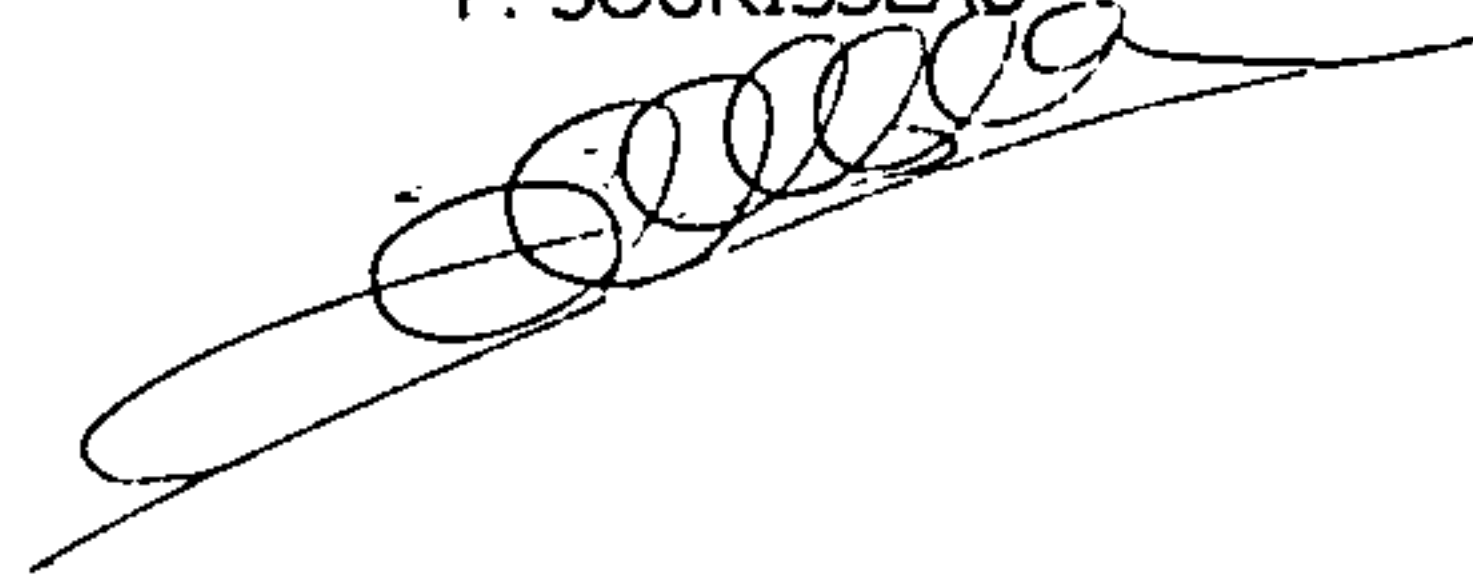
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 13 Heures 15.

Les prochaines réunions sont fixées au 24 mars et au 23 juin 2005
dans la salle de réunion de la Coopérative CIVRAY CAPSUD à la Mothe St Héray à 15 heures.

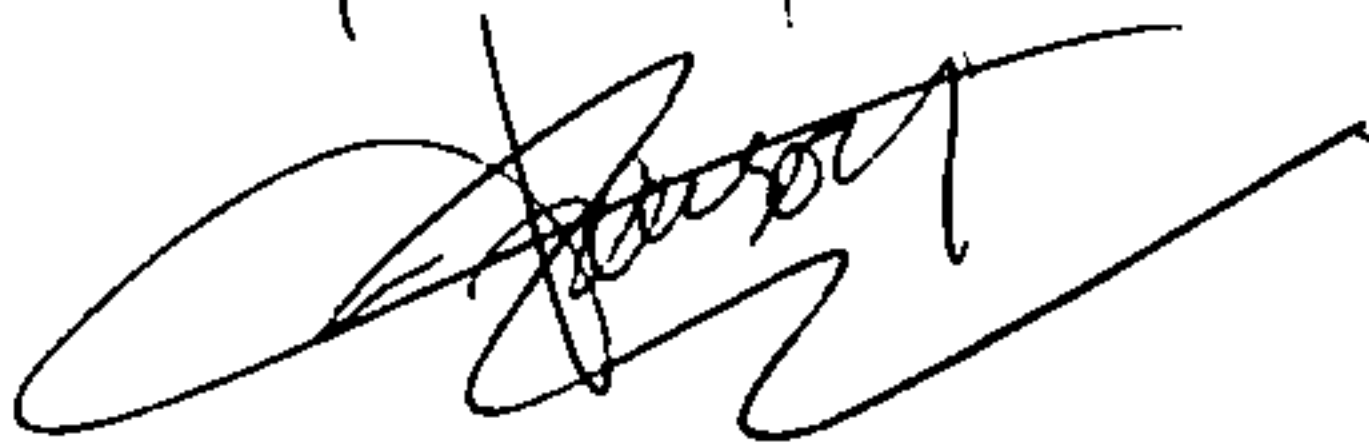
Le Président
B. FRANCOIS

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

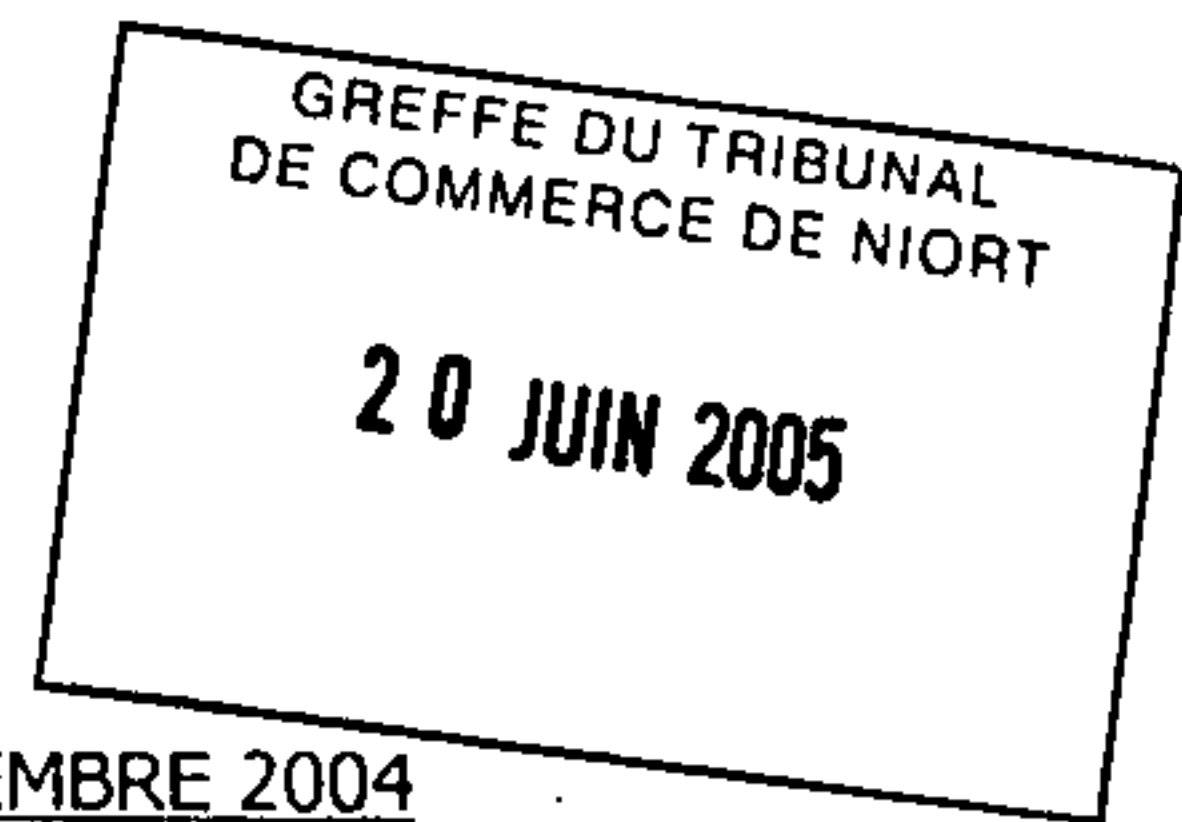
Le secrétaire de séance
P. SOURISSEAU

A handwritten signature in black ink, featuring a series of overlapping loops and a long horizontal stroke.

certifié conforme

A handwritten signature in black ink, with a large, sweeping loop at the beginning and a long horizontal stroke at the end.

TERRES DE SEVRE
Brûlain
79230 PRAHECQ



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 DECEMBRE 2004

L'an deux mille quatre
Le jeudi 2 Décembre
A 15 Heures

Les actionnaires de la S.A. TERRES DE SEVRE, société anonyme au capital de 335.500 Euros dont le siège est à BRULAIN 79230 PRAHECQ se sont réunis en assemblée générale ordinaire à NIORT, salle de réunion, 52, Rue Pied de fond, sur la convocation qui leur a été faite par le conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à chacun d'eux le 17 Novembre 2003.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par cinq actionnaires présents.

Assistaient, également, à la séance, Monsieur GUIGNER Jean, ainsi que le Cabinet MALEVAUT-NAUD représenté par Monsieur NAUD.

Monsieur BONNEAU Jean Jacques, préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Madame BIDAULT Monique et Monsieur CAILLE Joëi, acceptant ces fonctions, sont nommés scrutateurs et Monsieur GUIGNER Jean est nommé secrétaire de séance.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 4.397 actions ayant le droit de vote et qu'en conséquence l'assemblée réunit le quorum requis pour délibérer en assemblée générale ordinaire.

Il rappelle ensuite que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR :

↳ Rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société et les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, pendant l'exercice social clos le 30 Juin 2004 et rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de ses missions et sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 Juillet 1966,

- ↳ Approbation desdits comptes, bilan, annexe et conventions,
- ↳ Quitus aux administrateurs,
- ↳ Affectation des résultats,
- ↳ Démission et élection d'administrateurs
- ↳ Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes
- ↳ Questions diverses.

Puis il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1°) copie de la lettre de convocation adressée à tous les actionnaires,
- 2°) la feuille de présence de l'assemblée et la liste des actionnaires,
- 3°) l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 30 Juin 2004,
- 4°) le rapport de gestion du conseil d'administration, et le rapport du président sur le contrôle interne
- 5°) le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes,
- 6°) le texte des résolutions qui seront proposées à l'assemblée.

Le Président de séance rappelle ensuite que l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, l'annexe, les rapports de gestion et de contrôle du conseil d'administration, le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le projet des résolutions ainsi que tous les autres documents et renseignements mentionnés aux articles 168 de la loi du 24 Juillet 1966 et 135 du décret du 23 Mars 1967 ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social à compter de la convocation de l'assemblée.

Les actionnaires lui en donnent acte.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport de contrôle interne.

Puis il est passé à la lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Ces lectures terminées, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il est alors passé au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, du rapport sur contrôle interne et celle du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 Juin 2004 tels qu'ils lui ont été présentés et les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans le rapport de gestion et donne quitus de gestion aux administrateurs pour l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter ainsi que suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 13 389 Euros

- Réserve légale 5 %	669 Euros
- Autres réserves	12 720 Euros

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la cession des actions détenues par Mrs BARADEAU Rémi et BONNEAU Jean- Jacques au profit de Mr FRANCOIS Bernard ;

Cession autorisée par délibération du conseil d'administration en date du 20 octobre 2004.

L'assemblée générale prend acte de la démission des fonctions d'administrateur Mrs BARADEAU Rémi et BONNEAU Jean-jacques.

L'assemblée générale nomme Mr FRANCOIS Bernard au poste d'administrateur pour une durée de 6 années.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat des commissaires aux comptes pour une durée légale de six années :

- titulaire : SCP MALEVAUT – NAUD
- suppléant : M. GOUTTENEGRE Jean Louis
-

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les conventions de ce rapport. Chacune des dites conventions soumises à un vote distinct auquel n'a pas pris part le ou les administrateurs intéressés a été approuvée à l'unanimité des autres actionnaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, conformément à l'article 20 des statuts, fixe à la somme de 8.000 Euros pour l'exercice clos le 30 Juin 2005, le montant des jetons de présence que pourra s'allouer éventuellement le conseil d'administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 Heures.

Le Président
J.J. BONNEAU

Les scrutateurs
M. BIDAULT
J. CAILLE

Le secrétaire
J. GUIGNER

certifié conforme
FRANCOIS